

**Procès-verbal de l'assemblée  
de l'Association jurassienne des communes  
du 30 juin 2010 à 19 h. 00 au Café de la Poste à Glovelier**

**Présences :**

**Communes représentées, à savoir :**

Baroche, Basse-Allaine, Bassecourt, Bonfol, Bressaucourt, Les Breuleux, Bure, Châtillon, Corban, Cornol, Courchapoix, Courchavon, Courfaivre, Courtedoux, Courtételle, Dampfreux, Les Enfers, Fontenais, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Lajoux, Montsevelier, Porrentruy, Rocourt, Saignelégier, Soubey, Undervelier, Vellerat.

M. Henri Erard, anc. secrétaire

M. Jean-Claude Jolidon, vérificateur des comptes

Mme Sabine Lachat, secrétaire

MM. les représentants de la presse

**Pour le point 9 de l'Ordre du jour**

- M. Philippe Receveur, chef du Département de la santé et des ressources humaines RCJU
- M. Nicolas Pétremand, chef de service de la santé publique
- M. Marc Chappuis, Président du Conseil d'Administration H-JU
- M. Laurent Christe, Directeur Général H-JU
- M. Dr. Michel Brünisholz, chef du département médical H-JU

**Excuses :**

Communes : Beurnevésin, Les Bois, Boncourt, Bourrignon, Clos du Doubs, Coeuve, Courrendlin, Delémont, Fahy, Lugnez, Mettembert, Movelier, Pleigne, Rebeuvelier, St-Brais, Soulce, Vendlincourt, Vicques.

M. Marcel Ryser, Chef du Service des communes

Mme Marie-Thérèse Trouillat, vérificatrice des comptes

**Ordre du jour:**

1. **Accueil**
2. **Procès-verbal du 10 mars 2010**
3. **Rapport du Président**
4. **Comptes 2009**
5. **Rapports des vérificateurs**
6. **Budget**
7. **Nomination d'un membre du comité**
8. **Prises de position du comité lors des consultations**
9. **Hôpital du Jura**
  - Bref aperçu de l'importance économique de H-JU
  - Mise en place du plan hospitalier
  - Centralisation de la médecine interne sur le site de Delémont
  - Urgences
  - Collaboration avec d'autres centres hospitaliers universitaires
10. **Divers.**

**1. Accueil**

Le Président, René Girardin ouvre la séance en saluant très cordialement les personnes présentes et la presse. Il soumet à l'approbation l'ordre du jour. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté.

**2. Procès verbal du 10 mars 2010**

Le procès-verbal est accepté avec remerciement à son auteure.

**3. Rapport du Président**

Le comité, nommé en août 2009, a travaillé dans des conditions particulièrement difficiles. En effet, après 12 séances de comité, 3 réunions avec les représentants des communes jurassiennes et une rencontre avec le Gouvernement, le doute subsiste : quelles sont les attentes tant des communes que des associations de districts vis-à-vis du Comité AJC ?

Le Comité s'est voulu prudent en donnant, pour les consultations cantonales, des recommandations, des indications mais surtout pas d'ordre. Malgré les précautions prises, le Comité s'est vu reproché vertement son incursion dans les décisions de commune.

D'autres communes, plus nombreuses heureusement, demandent plutôt au Comité AJC d'en faire plus.

Pour éclaircir un peu la situation, quelques séances de réflexion seront organisées afin de tenter de répondre à la question simple : "**Que veut-on de l'AJC ?**" tout en souhaitant la participation active des représentants des communes.

Quant au reste, le Comité AJC, tente au mieux de répondre aux interrogations des associations de districts et des communes. Il serait également souhaitable que le Canton indique clairement ses attentes vis-à-vis de l'Association. En effet, M. Marcel Ryser fait un travail impeccable, mais il travaille, théoriquement du moins, à 80 %. Son prédécesseur, avec un poste à 100 %, avait déjà de la peine à suivre et faisait du 150 %, raison pour laquelle, M. Marcel Ryser doit ou devra céder quelques-unes de ses tâches. Le comité de l'AJC, lors d'une entrevue avec le Gouvernement, a soulevé ce problème et attend la réponse.

Le comité a pris acte de la démission de M. Claude Schaffter, maire de Montfaucon, son remplacement sera effectué par M. Samuel Oberli, maire de Soubey.

Durant cette période, Sabine Lachat a été nommée en tant que secrétaire en remplacement de Henri Erard.

Le Président clôt son rapport en se disant satisfait du travail effectué tout en relevant que l'on peut encore faire mieux mais la mise en place d'un comité tel que celui de l'AJC demande travail et doigté. Il est évident que le Comité demeure à l'écoute et recueille volontiers les propositions en vue de déployer de nouvelles prestations.

Le rapport est mis en discussion, la discussion n'est pas utilisée.

#### **4. Comptes 2009**

##### **ARJ : Comptes 2009**

Henri Erard présente les comptes de l'ARJ bouclant au 30 juin 2009 avec un excédent de produits de Frs 4'137.25 sur un total de Frs 151'203.15. Le montant total du bilan s'élève à Frs 167'927.46 à l'actif et au passif. Le Fonds régional se monte à Frs 1'076'959.30 et comprend 103 prêts d'une valeur totale de Frs 847'865.-

Le principal élément de la fortune étant les prêts du Fonds régional; depuis 2008, l'ARJ a cessé d'octroyer des prêts; l'intégralité des prêts seront remboursés en 2027.

M. Gérald Marchand, maire de Châtillon, souhaite le détail de la rubrique : frais de bureaux s'élevant à Frs 5'079.80. Les pièces comptables n'étant pas sur place, la réponse parviendra par le biais du procès-verbal.

##### **Réponse hors PV de M. Henri Erard, en possession des comptes ARJ :**

*Le compte des frais de bureau regroupe les factures de téléphone, les affranchissements, le papier et les fournitures informatiques. La particularité de l'exercice est l'acquisition de cartouches d'encre pour l'imprimante, particulièrement chères. Un volume important d'impressions a été réalisé pour les mandats. Ces frais sont donc en partie remboursés par les mandats.*

M. Alain Kohler, maire de Bressaucourt, demande quels projets sont prévus en matière d'investissements. Le Président répond que les fonds du Prêt régional ne peuvent être affectés qu'à des projets dont les buts sont d'utilité publique et par conséquent les frais ordinaires de l'AJC ne peuvent être financés par ce biais. Le Comité ne s'est pas encore penché sur l'affectation de ce fonds. Des projets d'intérêt régional pourraient être étudiés et il est loisible aux communes de faire des propositions.

##### **AJC : Comptes 2009**

Henri Erard présente les comptes de l'AJC bouclant au 31 décembre 2009 avec un excédent de charges de Frs 7'403.59 sur un total de Frs 40'735.24. Le montant des actifs s'élève à Frs 1'204'209.36 et du capital propre à Frs 950'010.16.

## 5. Rapports des vérificateurs

M. Jean-Claude Jolidon procède à la lecture des rapports liés aux comptes de l'ARJ et de l'AJC proposant l'acceptation de ceux-ci tels que soumis.

Les comptes 2009 ARJ et AJC sont acceptés à l'unanimité.

## 6. Budget 2010

S. Lachat présente le budget de fonctionnement prévoyant des produits de l'ordre de Frs 132'704.60 et un bénéfice de Frs 11'810.65.

Le budget 2010, ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

## 7. Nomination d'un membre du Comité

Pour succéder à M. Claude Schaffter, démissionnaire, le Président propose M. Samuel Oberli, maire de Soubey, et le remercie d'avoir accepté ce mandat ainsi que M. Claude Schaffter pour le travail accompli.

## 8. Prise de position

Afin de clarifier les choses, le Président indique le mode d'opérer lors des consultations cantonales : tout comme les communes et les associations de district, l'AJC reçoit également la consultation. Le Comité y répond et transmet sa position à toutes les communes ainsi qu'au Département concerné. Ce n'est en aucun cas un mot d'ordre. Le Président tient à le préciser car des remarques ont été formulées à l'intention de l'AJC.

Le rôle de l'AJC, lorsqu'un sujet concerne toutes les communes, est d'assurer une information correcte basée sur la neutralité. Pour cette raison également, le Comité souhaiterait centraliser les débats afin d'épargner aux intervenants plusieurs séances et permettre un débat équitable.

## 10. Divers

Le Président informe que la réponse de la Poste aux questions demeurées ouvertes lors de l'assemblée a été transmise aux communes.

Sabine Lachat donne connaissance des courriers reçus :

- M. Claude Schaffter, maire de Montfaucon, a demandé au comité de l'AJC de se pencher sur le courrier du Service des Ponts et chaussées envoyé aux communes jurassiennes concernant l'entretien des carrés jaunes situés sur les routes communales traversant leurs localités. Si certaines communes sont dotées en moyens pour effectuer cet entretien, il n'en va pas de même pour d'autres, raison pour laquelle, le Comité se penchera sur ce problème.
- La commune de Clos du Doubs demande au Comité de l'AJC d'étudier l'opportunité de coordonner à l'échelon cantonal les centres des déchets carnés jurassiens afin d'éviter aux citoyens d'une localité sise proche d'un centre de déchets carnés d'un autre district de devoir se rendre à celui de son district nettement plus éloigné. Cette problématique est plus particulière à la commune de Clos du Doubs concernant les centres de déchets carnés des Franches-Montagnes et de Porrentruy.

Le Comité AJC recueille volontiers les propositions ou souhaits des communes pour lesquels, il est nécessaire que l'AJC intervienne.

M. Roland Hermann, Maire de Grandfontaine, demande sur quelles bases a été nommée la secrétaire. Le Président précise qu'Henri Erard ne souhaitant plus assumer le secrétariat, une mise au concours pour un poste a paru dans la presse locale. Sur 41 personnes ayant répondu à l'annonce, 4 personnes ont été retenues et auditionnées. Trois correspondaient tout à fait au profil. Le vote final du comité (1 membre absent) a été en faveur de Sabine Lachat. Henri Erard informe que la nomination en question était de la compétence du Comité et non de l'Assemblée.

Le Président remercie M. Henri Erard, ayant assumé à la perfection le mandat de secrétaire intérimaire de l'AJC ainsi que de sa précieuse collaboration et lui remet une attention. Il adresse également ses remerciements à M. Claude Schaffter, ancien membre du Comité et excusé pour cette séance. Le Président lui transmettra son attention ultérieurement.

## 9. Hôpital du Jura

Le Président accueille et salue chaleureusement les représentants de l'H-JU et leur cède sans autre la parole.

M. le Ministre, Ph. Receveur, salue l'initiative de l'AJC et la remercie de l'invitation. Il rappelle les effets de la nouvelle révision LAMAL ainsi que des nouveaux défis imposés aux cantons tels que le nôtre. La révision est également axée sur des spécialisations et un niveau de performance acceptable. Tous les problèmes de la santé publique ne doivent pas être pris en charge par l'hôpital.

Le Gouvernement entend miser sur l'efficacité de l'Hôpital du Jura afin de valoriser ses forces ainsi que sur les réseaux des médecins généralistes et spécialistes également partenaires. Actuellement sur 100 visites aux urgences hospitalières, 80 devraient être aiguillées auprès des cabinets de médecins. Seules les vraies urgences hospitalières devraient être prises en charge par l'H-JU et les autres orientées vers des médecins généralistes.

La mise en place d'un réseau interne permet de répondre au 85 % des pathologies jurassiennes grâce à la connexion de pôles de compétences. La planification du nord-ouest de la Suisse permet au Canton de passer des conventions (libre passage pour le Jura bernois, libre parcours pour l'Hôpital de la Chaux-de-Fonds).

A 15 km de Boncourt, l'hôpital médian d'un coût de 350 millions d'euros avec 700 lits publics - privés est projeté. Il deviendra également un partenaire incontournable et permettra non seulement d'échanger des compétences mais pourra prendre en charge des patients souffrant de problèmes coronariens.

Le Centre de compétences en rééducation est en cours de construction à Porrentruy et des relations avec le REHAB à Bâle s'établiront.

Ainsi, en considérant le panorama des hôpitaux, la valorisation des acquis, la mise en réseau avec les partenaires coexistant dans l'environnement médical et hospitalier permettent d'assurer la sécurité des dispositions prévues dans le cadre du plan hospitalier; les garanties devant correspondre aux réalités intrinsèques dans le terrain.

### **Bref aperçu de l'importance économique de H-JU**

M. Marc Chappuis, Président du Conseil d'Administration H-JU, remercie très sincèrement le Comité d'avoir organisé cette rencontre. Pour réussir, le Conseil d'Administration doit collaborer avec le monde politique. Sa devise étant : "gagner avec vous et réussir ensemble".

L'H-JU est une entreprise de services où 43 métiers sont exercés et où l'on recourt à 120 spécialisations. L'H-JU a de nombreuses connexions avec les établissements universitaires car il a la reconnaissance FMH permettant de dispenser une formation au niveau universitaire. C'est la plus grande entreprise d'un poids économique d'une telle importance du Canton.

Dans chaque commune, y habitent des collaborateurs, c'est dire le rôle que joue l'H-JU. Le but est d'étendre le cercle d'influence. Le Centre de rééducation en sera un exemple étant du même style que Roc Montes au Noirmont. L'H-JU dispense 27'000 heures de formation à ses collaborateurs.

Les charges salariales s'élèvent à Frs 120 mio. pour 1549 personnes engagées et 1174 EPT, la direction générale ayant passé de 7 postes à 4.

Le personnel suisse représente 68.5 % , 31.5 % représentant le personnel étranger provenant de 34 nations.

Malgré la diminution (2 mio. ) de l'enveloppe d'exploitation du Canton en 2008, de 52 mio. à 50 mio., les comptes 2009 bouclent avec un bénéfice net d'exploitation de Frs 631'400.- et un cash-flow de 2 mio. Ce bénéfice a été réalisé malgré un remboursement aux assureurs-maladie relatif à la décision du Tribunal administratif fédéral sur la valeur du point Tarmed. C'est la quatrième année consécutive que l'H-JU réalise un bénéfice. De 2004 à 2009, l'H-JU a réalisé des bénéfices nets d'exploitation de l'ordre de Frs 8'005'400; depuis 2005 la dette a diminué de Frs 10'810'400.- (de 22.5 mio. à 11.7 mio.) et les fonds propres ont augmenté durant cette période de 0.7 mio. à 7.1 mio.

Les achats de produits alimentaires s'effectuent dans le Jura pour 45 % de la globalité représentant Frs 2'990'000.-.

Lors d'attribution de travaux, les entreprises jurassiennes ont toujours la préférence.

Il est prévu un investissement de Frs 4.8 mio. pour la lingerie à Porrentruy avec un potentiel de 15 à 18 postes à repourvoir. En sous-traitant, une économie de l'ordre de Frs 400'000.- pourrait être réalisée mais sans aucune garantie du maintien du coût de la prestation. Afin de ne pas être tributaire, l'H-JU préfère continuer à gérer le linge de l'H-JU, voire le développer pour d'autres établissements.

Enfin, l'H-JU représente une importance économique pour le canton; l'attention est portée tant sur la sécurité des patients que sur la pérennité de l'H-JU liée également à l'engagement de médecins-chefs de pointure, par exemple le nouveau médecin-chef de la radiologie, radiologue de haut niveau.

### **Mise en place du plan hospitalier : Laurent Christe**

Avoir un hôpital de référence entre Bienne et Bâle est nécessaire. Dès lors, il faut se donner les possibilités d'accueillir davantage de patients tout en misant sur la mobilité des patients et privilégier la concentration des compétences car le coût des équipements médico-techniques est important. Par exemple un IRM, après 5 ans d'utilisation, est obsolète du point de vue technologique.

Dès 2012, l'objectif de la LAMAL est de tarifer tous les hôpitaux de manière uniforme, les hôpitaux devront établir également une comptabilité analytique identique.

Les sites de Delémont, Porrentruy et Saignelégier disposent des urgences fonctionnant 24 sur 24 devant être dotés de la certification IAS en phase d'obtention. La mise en place d'une centrale d'appel d'urgence 144 est prévue et sera opérationnelle en 2011.

Sur le site de Porrentruy, le plan entraîne la fermeture du bloc opératoire la nuit puisque seules les interventions chirurgicales électives y sont pratiquées.

L'H-JU entretient des collaborations avec différents partenaires : cardiologie, néphrologie, service de pédiatrie et neuro-pédiatrie avec les établissements de Bâle, la médecine interne et la médecine d'altitude avec le CHUV, collaboration orthopédique et gynécologie oncologique (4 ou 5 chirurgiens en Suisse venant opérer à Delémont) avec HUG (Genève). La télé-pathologie fonctionne déjà. L'H-JU est en mesure d'offrir des prestations de haut niveau grâce aux collaborations.

### **Précisions sur les deux dossiers : Dr M. Brünisholz**

#### **Urgences - Centralisation de la médecine interne sur le site de Delémont**

Le but est d'assurer la sécurité et la qualité. Par conséquent, l'intervention pré-hospitalière effectuée par le service de sauvetage est de prodiguer les premiers soins et d'amener le patient là où le traitement est de meilleure qualité. C'est plus particulier pour le Jura, désavantagé par la topographie ne facilitant pas les déplacements et ses contraintes budgétaires.

Les urgences fonctionnent sur les trois sites : 24 h. sur 24, 7 jours sur 7; les interventions d'urgences nécessitent des compétences, notamment la spécialité d'urgentiste. Une nouvelle organisation a été mise en place afin d'assurer la sécurité sanitaire :

- une première ligne chargée du contact initial avec les patients comprenant médecins internes en formation et médecins praticiens présents 24 h. sur 24 et 7 jours sur 7;
- une deuxième ligne chargée de superviser et soutenir la première ligne composée de médecins cadres certifiés et expérimentés à la pratique de la médecine d'urgence, notamment aux manœuvres d'intubation;
- une troisième ligne constituée d'anesthésistes pouvant intervenir dans les cas de sauvetages particuliers.

Les principaux acteurs trouvent le système cohérent et efficient pour tout le Canton du Jura.

Les exigences de la société et du patient ont passé du simple au triple ces 15 dernières années, et on doit y répondre par la qualité des soins. Le plan hospitalier a voulu concentrer les compétences, plus concrètement : la médecine aigüe à Delémont. Grâce à cette philosophie, le professionnel pourra être intéressé à travailler à l'H-JU car il pourra y développer ses compétences.

L'H-JU doit se soumettre à une autre exigence, celle d'assurer la formation. Auparavant une journée de travail pouvait s'étaler de 07 h. 00 à 19 h. 00. Actuellement, avec la nouvelle loi sur le travail, l'horaire sur une journée a été réduit et a passé de 07 h. 00 à 17 h. 00. L'encadrement par les médecins chefs nécessite également une concentration des missions sur un site.

Pour assurer la sécurité, le transfert de la médecine interne a été préparé minutieusement afin qu'il se fasse dans les meilleures conditions. Pour un médecin chef, gérer deux sites avec des équipes différentes et par conséquent des autres mentalités générerait trop de difficultés. C'était également un vœu des jeunes Jurassiens souhaitant revenir au pays trouvant un intérêt à travailler dans ces nouvelles conditions.

A l'unanimité, les médecins chefs ont opté pour cette concentration favorisant performance et compétence.

### **Ouverture de la discussion**

Mme Corine Mamie-Leschot, vice-maire de Fontenais, remercie les représentants de l'H-JU de l'excellente présentation tout en faisant part de ses inquiétudes. En privilégiant la mobilité des patients, on prêterite le développement durable et dénonce par là une contradiction politique. Mme Mamie-Leschot qualifie le transfert du service de la médecine interne et des soins continus de catastrophique. Pour la famille, il est rassurant de pouvoir s'adresser à un seul interlocuteur, or ce n'est pas le cas actuellement. Enfin quelles sont les améliorations que l'H-JU entend apporter afin de pouvoir donner accès aux patients et à leurs familles à toutes les ressources disponibles ?

Ph. Receveur : Actuellement une liaison de transports publics pour la ville de Porrentruy est en étude. A Delémont, les transports urbains sont performants. Deux services de médecine interne à Porrentruy et Delémont génèrent un coût trop élevé. La proximité des deux villes justifie un seul service. De plus, en maintenant des "sous-services", les postes mis au concours ne sont pas attractifs et ne trouvent pas de candidat.

Dr Brünisholz : Le but de la réorganisation hospitalière n'est pas de dépouiller un hôpital. Il est prévu de pouvoir réanimer un patient. Lorsque les soins continus disparaîtront, la prestation délivrée par les soins continus demeure. Une unité mobile de médecine interne va pouvoir se déplacer ayant les compétences nécessaires pour évaluer un patient. La prestation et la compétence existeront mais cela n'implique pas le maintien d'un service avec la structure lourde que cela implique.

Utilisation des ressources disponibles : l'H-JU ne peut pas travailler seul pour garantir la sécurité sanitaire. La collaboration avec les médecins généralistes en général est très bonne et continue de s'améliorer. La formation des médecins de famille sera mise en place avec l'hôpital et les médecins généralistes. Pour la pédiatrie, on prévoit une mise sur pied de la garde pédiatrique avec les médecins pédiatres, généralistes et de l'hôpital. La centrale d'appels 144 ancrée dans la loi est un outil nécessaire pour garantir la coordination de la prise en charge des patients et fédérer les médecins privés et hospitaliers.

Au sujet de la remarque du CMP et de l'UHMP, il est indiqué que tout médecin en formation n'est pas toujours en possession du titre fédéral FMH mais qu'il y a une bonne collaboration entre les différents services et cohérence dans les prises en charge hospitalières.

M. Henzelin, maire de Bonfol : Avec le chômage qui sévit dans notre région, quelle est le nombre de frontaliers engagés à l'H-JU ?

L. Christe : Sur l'ensemble des sites, la politique n'est pas de favoriser les frontaliers mais de pouvoir intégrer les gens qui ont une formation dans le Jura. Des ressources de compétences existent chez les frontaliers que l'on n'a pas dans le Jura.



Ph. Receveur : Il est prévu de prendre des mesures pour stimuler l'acquisition de certification dans la médecine générale et recruter des soignants. Le recours aux frontaliers au vu de la démographie médicale et soignante est plus une solution qu'un problème.

Dr Brünisholz : Le temps des sœurs hospitalières est révolu et les exigences en terme de soins sont élevées (bac + HES ou autre formation). Le réservoir en France et en Allemagne est plus grand qu'en Suisse. En hémodialyse, 10 postes sont assumés par des frontaliers pour 1/2 poste par une personne suisse dont la formation n'est pas encore terminée.

M. Chappuis : Le recours aux frontaliers n'est une politique d'économies mais une contrainte pour assurer les effectifs.

M. St. Stegmüller, Marie d'Undervelier, indique qu'en Suisse centrale, on recourt régulièrement aux infirmières provenant d'Europe de l'Est.

Réponse hors PV transmise par l'H-JU sur le nombre de frontaliers engagés à l'H-JU :

La population frontalière est composée de collaboratrices et collaborateurs au bénéfice de permis frontaliers G ou de double-nationaux (CH/F) habitant en France au 31 juillet 2010

	Permis frontalier (G)	EPT	Double national (DN)	EPT	Total nombre	Total EPT
Delémont	73	61.80	8	6.60	81	68.40
Porrentruy	113	93.65	19	12.25	132	105.90
Saignelégier	26	20.90	3	2.30	29	23.20
La Promenade	13	11.00	0	0.00	13	11.00
<b>Totaux</b>	<b>225</b>	<b>187.35</b>	<b>30</b>	<b>21.15</b>	<b>255</b>	<b>208.50</b>

1549 1174.00

16.46% 17.76%

S. Oberli, Maire de Soubey, demande quelle est la carte à jouer vis-à-vis des 80% de patients arrivant par erreur aux urgences.

Ph. Receveur : En se basant sur le modèle de Baden, la mise en place de la centrale téléphonique 144 permettra d'effectuer un tri. Actuellement, bon nombre de personnes n'ont plus de médecin traitant et se rendent sciemment et par commodité aux urgences à 20 h. 00 plutôt que de prendre congé dans la journée.

Marc Chappuis : Sensibiliser les gens à se rendre à l'H-JU est également une carte à jouer lui permettant d'être maintenu. Selon un article de l'Hebdo, une concurrence existe entre les hôpitaux; dans l'arc jurassien les quatre services de soins aigus de Delémont, Bienne, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel avec Porrentruy et Saignelégier en complément doivent assurer leur pérennité. Ceux de Moutier et St-Imier sont en sursis.

La discussion n'étant plus demandée, le Président, René Girardin conclut. Les patients des Franches-Montagnes se rendent dans des établissements extérieurs par habitude. Avec les exigences imposées, la centralisation est devenue inévitable et le Président d'insister sur le fait que l'H-JU mérite toute la reconnaissance de chacune et chacun et remercie encore les intervenants.

La discussion est close et la séance est levée.

La secrétaire générale :



Sabine Lachat